

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

FRANÇAIS TRANSITION | 6G-6TT-6AT

CESS2018

RÉSULTATS ET COMMENTAIRES

INTRODUCTION

L'épreuve externe commune liée à l'octroi du CESS est obligatoire depuis juin 2015 pour tous les élèves en dernière année de l'enseignement secondaire. Pour l'enseignement de transition, elle porte actuellement sur le français et l'histoire et n'évalue qu'une partie des compétences pour chaque discipline. L'évaluation des autres compétences est du ressort de l'établissement.

Ainsi, en 2018, l'épreuve de français portait sur la compréhension à la lecture de textes à visée informative et la rédaction d'une réponse synthétique à une question.

L'épreuve de transition est obligatoire pour les élèves de :

- 6^e année de l'enseignement général ;
- 6^e année de l'enseignement secondaire technique et artistique de transition.

Le seuil de réussite pour chaque compétence est fixé à 50 % des points. En cas de réussite à l'une des compétences, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence concernée.

OBJECTIFS DU DOCUMENT

Cette publication vise à présenter les résultats des élèves de la section de transition en Fédération Wallonie-Bruxelles à l'épreuve externe commune en français de juin 2018 liée à la délivrance du CESS. Ces résultats globaux et plus spécifiques sont calculés de la même façon que ceux figurant dans les grilles d'encodage de chaque classe.

L'épreuve de français portait sur la compréhension à la lecture de textes à visée informative et la rédaction d'une réponse synthétique à une question. Les deux compétences évaluées l'ont été à travers la synthèse d'un portefeuille de documents portant sur le succès de certaines pratiques en relation avec le passé (vintage et vague commémorative).

En plus des résultats de l'épreuve, ce document présente les réponses à un questionnaire adressé aux enseignants afin d'évaluer l'organisation de l'épreuve et sa perception.

français transition

RÉSULTATS GLOBAUX

Les chiffres exposés portent sur 90,5 % des élèves pour lesquels l'administration a pu collecter les résultats. La majorité des résultats manquants est le fait d'écoles qui n'ont pas envoyé les résultats de tous les élèves.

En juin 2018, 90,1 % des élèves de l'enseignement de transition ont réussi l'épreuve de français.

Les tableaux ci-dessous reprennent les statistiques de participation et les différents scores moyens obtenus pour chaque catégorie d'élèves. Les méthodes de calcul des scores sont identiques à celles utilisées dans les grilles d'encodage qui ont été fournies aux écoles. Ces informations apparaissent dans l'onglet « Résultats ».

PARTICIPATION ET RÉUSSITE

	6G	6TT	6AT	6TT/6AT	Ma classe
Nombre d'élèves	19 312	3 197	67	3 263	
Répartition	85,5 %	14,2 %	0,3 %	14,5 %	
Réussite ¹	91,0 %	84,5 %	90,9 %	84,7 %	

SCORES PAR COMPÉTENCE DISCIPLINAIRE

	6G	6TT	6AT	6TT/6AT	Ma classe
Lecture (25 pts)	60,9 %	57,4 %	65,6 %	57,6 %	
Écriture (75 pts)	73,6 %	68,5 %	73,7 %	68,6 %	
Total (100 pts)	70,5 %	65,7 %	71,7 %	65,8 %	

¹ Le taux de réussite est calculé sur le nombre d'élèves qui ont présenté l'intégralité de l'épreuve.

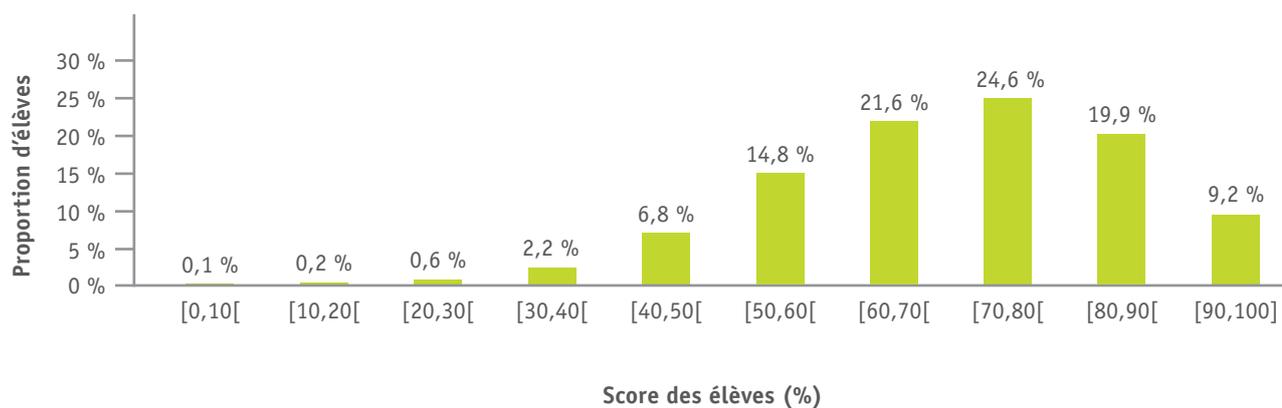
français transition

DISTRIBUTION DES RÉSULTATS

L'histogramme ci-dessous dresse la distribution des scores des élèves de 6^e année de l'enseignement général, 6^e année de l'enseignement secondaire technique de transition et 6^e année de l'enseignement secondaire artistique de transition.

Le score moyen atteint par ces élèves s'élève à 69,8 %. Près de 61,0 % des élèves obtiennent un score compris dans l'intervalle [50,80[. Près de 9,9 % ont un score inférieur à 50 % et 29,1 % obtiennent un score supérieur à 80 %.

DISTRIBUTION DU SCORE GLOBAL AU CESS FRANÇAIS TRANSITION



Mode de lecture : en juin 2018, 21,6 % des élèves de 6^e année de l'enseignement général, 6^e année de l'enseignement secondaire technique de transition et 6^e année de l'enseignement secondaire artistique de transition ont obtenu un score compris dans l'intervalle [60,70[.

français transition

RÉSULTATS PAR CRITÈRES

Cette section reprend les différents critères utilisés dans la grille de correction de l'épreuve.

Pour chaque critère sont indiquées sa pondération ainsi que la moyenne des résultats par catégorie d'élèves. Nous vous invitons à faire apparaître en vis-à-vis les moyennes obtenues par votre/vos classe(s) dans la dernière colonne.

Ces résultats permettent notamment de détecter quels sont les critères qui, par rapport à l'ensemble des élèves, sont les moins bien réussis dans vos classes.

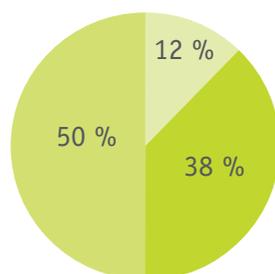
SCORES PAR CRITÈRES					
	6G	6TT	6AT	6TT/6AT	Ma classe
Respect de l'intention et du genre (65 pts)	66,8 %	63,3 %	68,7 %	63,4 %	
Cohésion textuelle (10 pts)	80,3 %	75,4 %	85,2 %	75,6 %	
Respect des normes linguistiques (25 pts)	76,1 %	68,1 %	73,9 %	68,2 %	
Total (100 pts)	70,5 %	65,7 %	71,7 %	65,8 %	

Comme en 2017, la Direction générale du Pilotage du Système éducatif a réalisé une série de questionnaires « bilan ». Ces questionnaires, diffusés à l'issue des épreuves externes communes de juin 2018, visaient à associer les enseignants au bilan de celles-ci, avec le double objectif d'améliorer leur organisation et de développer la communication entre le groupe de travail qui conçoit les épreuves et les enseignants.

Le questionnaire consacré à l'épreuve CESS français a fait l'objet de 190 réponses. Celui-ci visait les enseignants ayant fait passer l'épreuve de transition et ceux ayant fait passer l'épreuve de qualification.

Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats de cette enquête.

PAR QUELLE ÉPREUVE ÊTES-VOUS CONCERNÉ(E) ?

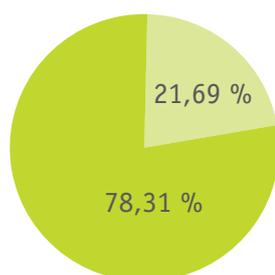


- L'épreuve de transition
- L'épreuve de qualification
- Les deux

COMMUNICATION DES INFORMATIONS

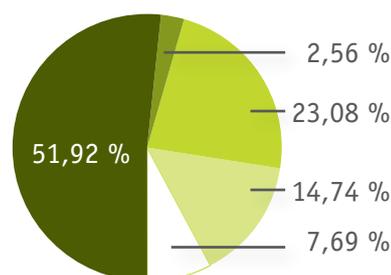
Les grilles d'évaluation de l'épreuve de juin 2018 ont été mises en ligne sur le site www.enseignement.be en avril 2018 pour que les enseignants puissent se familiariser avec les critères d'évaluation et la pondération.

En avez-vous été informé(e) (189 réponses) ?



- Oui
- Non

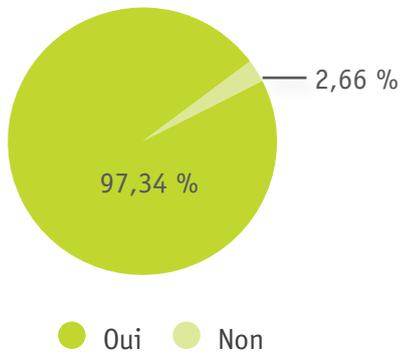
Si oui, quelle a été votre source d'information sur la mise en ligne des grilles (156 réponses) ?



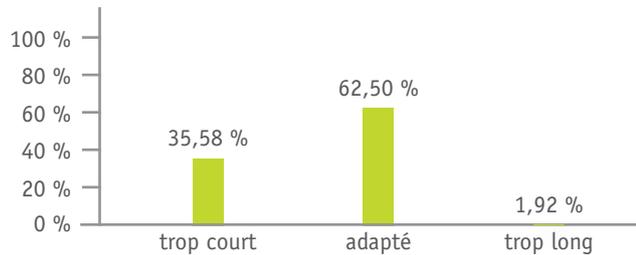
- vosre direction
- vosre réseau
- le site www.enseignement.be
- un collègue enseignant
- une autre source

LA PASSATION

Les consignes de passation étaient-elles explicites (188 réponses) ?

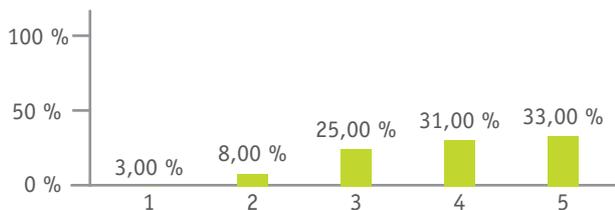


Le temps prévu pour la passation (3 périodes) était (104 réponses) :



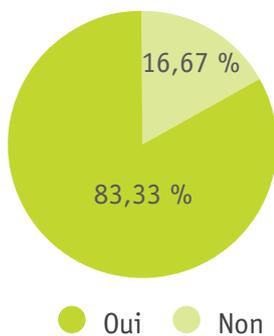
LE CONTENU DE L'ÉPREUVE

Avez-vous trouvé la thématique de l'épreuve adaptée à vos élèves (100 réponses) ?

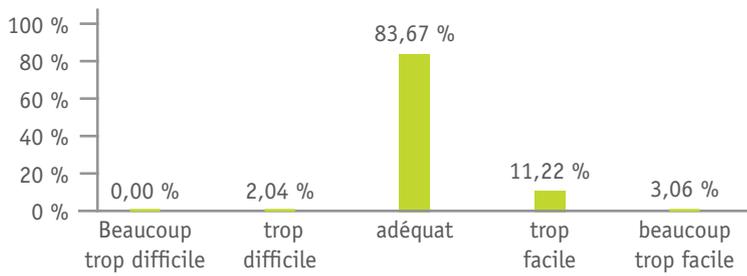


1 : pas du tout adaptée 5 : tout à fait adaptée

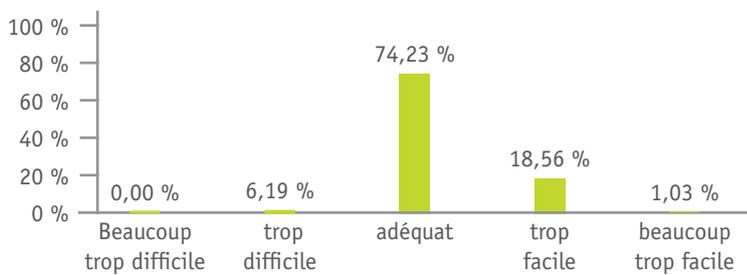
La formulation des consignes/questions vous a-t-elle paru claire (96 réponses) ?



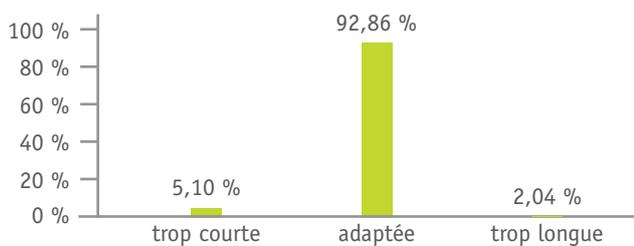
Comment estimez-vous le degré de difficulté des consignes/questions (98 réponses) ?



Comment estimez-vous le degré de difficulté des documents composant le portefeuille (97 réponses) ?

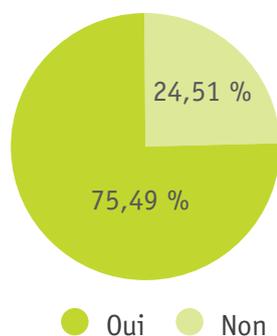


Comment estimez-vous la longueur du portefeuille de documents (98 réponses) ?

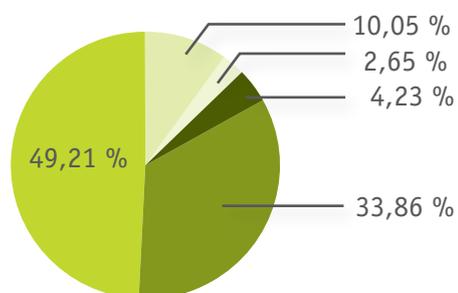


LA CORRECTION

Le guide de correction vous a-t-il paru clair (102 réponses) ?

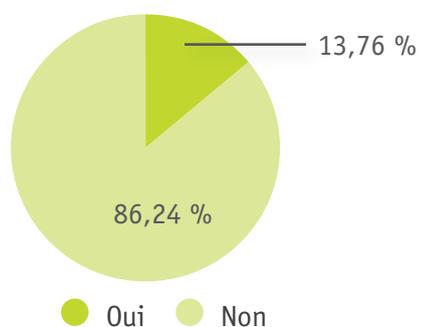


La grille d'évaluation était (189 réponses) :



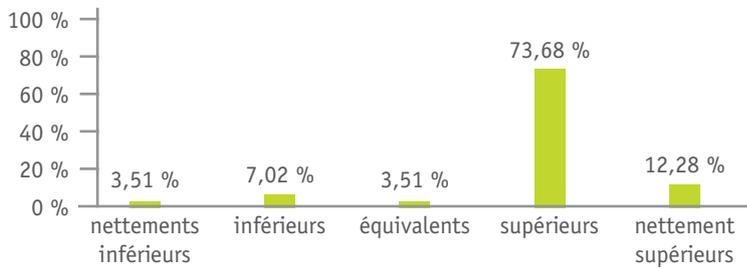
- très difficile d'utilisation
- plutôt difficile d'utilisation
- plutôt facile d'utilisation
- très facile d'utilisation
- sans avis

Avez-vous corrigé les épreuves de manière collective (189 réponses) ?



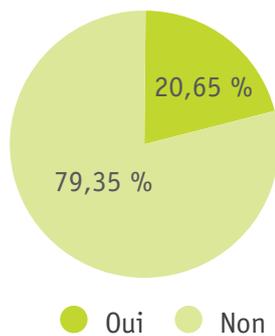
LES RÉSULTATS

Les résultats de vos élèves à l'épreuve commune par rapport aux résultats obtenus pendant l'année sont (57 réponses) :



LES ADAPTATIONS

Certains de vos élèves ont-ils bénéficié d'une épreuve adaptée (184 réponses) ?



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Sophie JEDDI - sophie.jeddi@cfwb.be
Juin 2018

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Frédéric DELCOR, Secrétaire général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution